

ACTIVITE AQUAGYM
(condition requise : être majeur)

OBJECTIF : Se maintenir en forme

IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ(E) :

Mr Mme
NOM DE FAMILLE : **Prénom :**
 Date de naissance : ___ / ___ / ___
 Adresse postale :
 Code postal : _____ Ville :
 ☎ domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ☎ portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 Personne à prévenir en cas d'accident :
 ☎ fixe ou portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

J'autorise Glisséo à m'envoyer du courrier électronique pour recevoir des informations pratiques : oui non
 Adresse courriel : @
 > merci d'écrire bien lisiblement.

CHOIX DU JOUR ET CRÉNEAU HORAIRE à raison d'une fois par semaine (hors vacances scolaire) (voir page 2) :

Abonnement annuel (de septembre à août) : 250,00€* Jour** (période scolaire) : à ___ h ___
 Abonnement 10 cours (valable 4 mois) : 88,00€* Jour** (période scolaire) : à ___ h ___
 * Tarif 2019 ** Sous réserve de la disponibilité des bassins.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
 certifie : - avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'organisation et déclare y souscrire sans réserve, (page 2)
 - autorise Glisséo à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,
 - être en possession d'une assurance en responsabilité civile couvrant l'activité sportive.

Les activités proposées sont physiques et sportives et peuvent être intenses. En cas de doute sur votre état physique, nous vous invitons à prendre un avis médical.

Voir en page 2, l'extrait de l'article 8 : Droit d'entrée du règlement intérieur

Le complexe Glisséo met en oeuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalités : la souscription à un abonnement, l'inscription et la gestion des usagers aux activités proposées, l'élaboration de statistiques de fréquentation, la facturation des différents services, le contact par mail pour la communication sur les activités et les événements Glisséo. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, qui constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement des données, d'information d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés.

Fait à : Le : ___ / ___ / ___
Signature obligatoire (précédé de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RESERVE A GLISSEO

Date réception inscription : ___ / ___ / ___			Chargé d'accueil :		
Commentaire :					
1er paiement		2ème paiement		3ème paiement	
Date :	___ / ___ / ___	Date :	___ / ___ / ___	Date :	___ / ___ / ___
Mode :	Mode :	Mode :
Montant :	____ , ____ €	Montant :	____ , ____ €	Montant :	____ , ____ €
Chargé d'accueil :	Chargé d'accueil :	Chargé d'accueil :

Créneaux horaires proposés (période scolaire)



Jours	Lundi			Mardi			
Créneaux horaires	12h15 - 13h00	14h00 - 14h45	15h00 - 15h45	11h30 - 12h15	12h30 - 13h15	19h15 - 20h00	20h15 - 21h00
Jours	Mercredi		Jeudi			Vendredi	Samedi
Créneaux horaires	09h15 - 10h00	11h15 - 12h00	12h30 - 13h15	18h10 - 18h55	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	09h15 - 10h00

RÈGLEMENT SPECIFIQUE DES COURS D'AQUAGYM

1- Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux cours s'effectuent par saison sportive de septembre à août de l'année suivante.

L'abonnement annuel comprend 30 cours en période scolaire + 16 cours possibles pendant les vacances si disponibilité des bassins

Chaque demande d'inscription sera classée par date d'arrivée et sera intégrée à une liste d'attente du cours choisi.

Glisséo se réserve le droit d'annuler un cours si le minimum d'inscription n'est pas atteint au premier jour des règlements.

L'inscription s'effectuera sur un créneau défini et définitif en fonction des places disponibles et sous réserve de paiement. A défaut de paiement au jour du redémarrage des cours en septembre, Glisséo se réserve le droit d'annuler votre pré-inscription et de prendre une nouvelle inscription.

Les cartes 10 entrées ont une durée de validité de quatre mois (sauf en fin de saison). Toutes les cartes sont remises à 0 à l'issue de la période de validité et au 31 août.

Pour tout nouvel abonnement, le client sera redevable de 2,50€ pour tout achat ou remplacement d'une carte à puce (tarif 2020)

Pas de cours pendant les jours fériés et les vidanges techniques. (Dates indiquées sur le courrier et le calendrier distribué en début de saison)

Accès aux cours hors créneaux d'ouverture des bassins au public : 15 minutes avant le début du cours et 30 min après.

Accès aux cours selon l'ouverture des bassins au public : possibilité d'accéder jusqu'à 1 heure avant et/ou jusqu'à 1 heure après le cours

Les inscriptions peuvent s'effectuer aux jours d'ouverture à l'accueil de Glisséo, à l'exception du dimanche. Pendant les vacances scolaires, les caisses sont dédiées en priorité aux clients des séances publiques (**se présenter de préférence après 16h pour les inscriptions**).

La fiche d'inscription à l'activité choisie et le règlement intérieur constituent le seul cadre des relations juridiques entre le client et Glisséo.

2- Compléments d'information : cours pendant les vacances scolaires zone B* (*sous réserve de la disponibilité des bassins)

Les détenteurs d'un abonnement annuel aquagym pourront venir une fois par semaine dans la limite des places disponibles (**réservation obligatoire**).

Les détenteurs d'une carte 10 entrées aquagym pourront s'inscrire aux cours de leur choix dans la limite des places disponibles (**réservation obligatoire**).

Les créneaux proposés en vacances scolaire peuvent être différents des créneaux de la période scolaire.

Les utilisateurs sont priés de se conformer au règlement intérieur de Glisséo affiché dans le hall d'accueil.

Extrait de l'article 8 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : DROIT D'ENTRÉE

ABONNEMENTS

Plusieurs formules d'abonnement sont proposées aux usagers. Chaque abonné reçoit, après acquittement de l'abonnement correspondant, un support d'accès personnalisé et nominatif comportant les conditions d'utilisation de l'abonnement.

Pour tout achat d'abonnement (hors recharge) un support sera facturé au client selon le tarif en vigueur qui en deviendra le propriétaire.

Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au jour de la signature par l'abonné ou à la date de renouvellement de l'abonnement.

La carte d'abonné est exigée à l'accueil de Glisséo. Elle peut être laissée dans le casier au vestiaire. Toutefois, sa présentation peut être demandée à tout moment par le personnel de l'établissement.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte d'abonné, l'établissement d'un duplicata sera facturé au tarif en vigueur et ne sera pas remboursée même si la carte originale était retrouvée.

Aucun traitement commercial ne sera effectué en raison des fermetures annuelles obligatoires.

Uniquement durant la période de validité pour tout type d'abonnement, l'usager pourra transmettre un seul certificat médical justifiant l'inaptitude à la pratique d'une activité sportive au minimum de 15 jours pour demander une prorogation de la date de validité conformément à la durée d'absence.

Si pour des raisons dûment justifiées de santé ou de mutation professionnelle, l'abonné est définitivement empêché de bénéficier des prestations de Glisséo (certificat médical, attestation de l'employeur), il pourra demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé adressé à Glisséo dans les 2 mois qui suivent la survenance de la cause. Ce remboursement s'effectuera au prorata temporis.

Un forfait "Frais de traitement de dossier" sera appliqué à chaque demande de remboursement selon la grille tarifaire en vigueur. Au terme de la validité de l'ensemble des cartes d'abonnement ou bons, aucun report du solde créditeur ou de la durée, aucune compensation ou remboursement ne seront consentis même en cas de non-utilisation.

La carte d'abonné est personnelle et non cessible. Le prêt, la revente, la location à un tiers constituent des infractions au présent règlement pouvant entraîner la résiliation de l'abonnement.

Extrait de l'article 15 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : PRATIQUE DES ACTIVITÉS

Cholet Sports Loisirs et la Direction de l'établissement déclinent toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale pour les activités proposées à l'intérieur du complexe Glisséo et rappellent qu'il appartient à tous les usagers de s'assurer auprès d'un médecin de leur aptitude pour la pratique des dites activités.

Toutes les activités relèvent de conditions particulières inscrites au dos des fiches d'inscription. Ces conditions décrivent les modalités générales telles que les formalités d'inscription et l'organisation des cours. Les activités sont planifiées sous réserve de disponibilité des espaces et peuvent donc être modifiées ou annulées sans préavis par conséquent. Ils ne donnent lieu à aucune compensation, ni remboursement.

Les cours et activités commerciales sont du ressort exclusif du personnel de Glisséo, titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif ou d'un titre jugé équivalent.

La douche et le passage dans les pédiluves sont obligatoires avant d'entrer dans les bassins.